

**COMMUNE DE FORTSCHWIHR****Procès-verbal des délibérations du  
Conseil Municipal de la commune de  
Fortschwihr  
Séance du 5 avril 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 5 avril 2022, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 28 mars 2022, et sous la présidence de Monsieur Christian VOLTZ, Maire, la séance est ouverte à 19 heures 30.

- En présence de : M. Michel CAUMETTE, Mme Estelle MEYER, M. Mathieu WOLGENSINGER et Mme Anne DAVID Adjoints. Mme Catherine TOITOT, M. Didier WOLFSPERGER, Mme Jasmine DUGUET, M. Vincent CAUSSE, M. Nicolas PROBST, M. Christophe GUILLO, Mme Karine LEY et Mme Nadine RESCH Conseillers Municipaux
- A donné procuration : Mme Morgane LUDWIG a donné procuration à Mme Estelle MEYER
- Absente excusée : Mme Morgane LUDWIG
- Absent non excusé : ./.

**Ordre du jour**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> mars 2022
3. Budget Primitif 2022
4. Taux des taxes communales
5. Prêt
6. Fonds de concours Eau pour travaux rue de l'Etang
7. Clôture Auberge
8. Location Grange au 31/12
9. Déclassement d'une parcelle du domaine public
10. Forfait nettoyage dans la salle communale
11. Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations
12. Divers

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe les élus que, par courrier en date du 31 mars 2022, Madame Carine SOYER a fait parvenir sa démission en qualité de conseillère municipale pour raison personnelle.

Monsieur le Maire précise que la démission d'un conseiller municipal est définitive dès sa réception par le maire qui doit obligatoirement en informer le représentant de l'Etat. Dès lors, le conseiller démissionnaire ne peut plus participer aux séances de conseil municipal.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu

sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit (article L.270 du Code électoral).

Le remplaçant n'a pas l'obligation d'être du même sexe que celui de la personne dont le siège est devenu vacant.

Par conséquent, Monsieur Tanguy GSELL, suivant de la liste, intégrera le prochain conseil municipal.

Le point 5 est retiré de l'ordre du jour.

## **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine TOITOT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1<sup>ER</sup> MARS 2022**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le procès-verbal, transmis à tous les membres, est adopté à 11 voix pour et 3 abstentions par les membres présents lors de la réunion du conseil municipal du 5 avril.

## **3. BUDGET PRIMITIF 2022**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la Commission des Finances s'est réunie le 4 avril 2022 afin d'étudier et de préparer le Budget Primitif 2022.

Il précise que le budget est un acte fondamental de la gestion communale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

Il rappelle les principes budgétaires :

- principe de l'annualité,
- principe de l'équilibre budgétaire.

Le budget comporte deux parties, la section de fonctionnement (les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges de gestion courante et le remboursement des intérêts) et la section d'investissement (l'acquisition de matériel, les travaux, le remboursement de capital).

Monsieur le Maire indique la réduction des restes à réaliser d'un montant de 110 099,81 € pour pouvoir financer les ressources propres

Monsieur le Maire présente les détails des sections de fonctionnement et d'investissement et propose le vote par chapitre.

### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 780 850,00 €

Recettes : 780 850,00 €

### **Section d'Investissement :**

Dépenses : 306 084,76 €

Recettes : 360 023,51 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 voix pour et 2 abstentions :**

- d'approuver la diminution des restes à réaliser d'un montant de 110 099,81 €,
- d'approuver le Budget Primitif 2022 tel qu'il a été présenté,
- de voter le Budget Primitif 2022 et de l'arrêter aux sommes ci-dessus,
- de charger Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

#### **4. TAUX DES TAXES COMMUNALES**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes communales et de la reconduire à l'identique de celles de 2021.

- Taxe foncière bâti : 25,29 %
- Taxe foncière non bâti : 83,48 %

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de maintenir les taux de 2022 et de les fixer à l'identique comme suit :
  - ♦ Taxe foncière bâti : 25,29 %
  - ♦ Taxe foncière non bâti : 83,48 %
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

#### **5. PRET**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

#### **6. FONDS DE CONCOURS EAU POUR TRAVAUX RUE DE L'ETANG**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il reste à Colmar Agglomération 53 535,06 € sur l'enveloppe des 80 280 € votée par délibération du Conseil Communautaire du 14 octobre 2021.

Monsieur le Maire propose :

- de demander l'attribution du fonds de concours d'un montant de 32 234,19 € et de l'attribuer aux projets suivants : rue des Bleuets, rue de l'Etang, « piéto », canisettes, ossuaire pour un montant total de 64 468,38 € HT sans subvention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de valider la demande de fonds de concours à Colmar Agglomération,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

#### **7. CLOTURE ET BASE DE VIE A L'AUBERGE**

Monsieur Michel CAUMETTE, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil de la réception en mairie d'un devis pour la location de la clôture et l'installation d'une base de vie (réfectoire/WC) que les entreprises intervenantes n'ont pas eu à supporter. Le montant s'élève à 9 720 € HT, soit 11 664 € TTC. En plus, la location des clôtures se reconduit chaque année jusqu'à sa restitution.

Monsieur l'Adjoint propose :

- de ne pas valider ce devis avant de recevoir les commentaires de l'Architecte et du BET,
- de ne pas poursuivre la location de la clôture et de la base de vie auprès de l'entreprise ZENNA.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de ne pas valider ce devis avant de recevoir les commentaires de l'Architecte et du BET,
- de ne poursuivre la location de la clôture et de la base de vie auprès de l'entreprise ZENNA,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

#### **8. LOCATION DE LA GRANGE AU 31/12**

Madame Anne DAVID, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil que suite à de nombreuses plaintes liées à la location le soir de la Saint Sylvestre dernier, il a été décidé en réunion Maire Adjointes de ne plus louer cette salle le 31 décembre.

Madame l'Adjointe propose :

- de ne plus louer cette salle le soir de la Saint Sylvestre.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de ne plus louer la grange le soir de la Saint Sylvestre,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

### **9. DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC**

Suite au vote à l'unanimité au Conseil Municipal du 25 juin 2021 du déclassement d'une parcelle communale au 8 Grand Rue (30m<sup>2</sup>) pour la vente de propriété, un promoteur souhaiterait acquérir 2m<sup>2</sup> situés face au portail d'accès existant de la propriété acquise, il y a lieu de fixer le montant de la vente à 174,42 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de valider le montant de la vente à 174,42 €,
- d'autoriser Monsieur Michel CAUMETTE, Adjoint au Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à la vente de la parcelle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de valider le montant de la vente à 174,42 €,
- d'autoriser Monsieur Michel CAUMETTE, Adjoint au Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à la vente de la parcelle.

### **10. FORFAIT NETTOYAGE DANS LA SALLE COMMUNALE**

Madame Anne DAVID, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil qu'après chaque location de la salle communale, le locataire doit la nettoyer ainsi que les appareils ménagers mis à disposition et les éviers. Les produits d'entretien sont fournis.

Suite au non-respect de certain locateur, il a été décidé de mettre en place un forfait nettoyage d'un montant de 150 €. Il sera demandé au moment de la signature du contrat, donc nous aurons deux chèques de caution, un pour la salle et l'autre pour le nettoyage.

Madame l'Adjointe propose :

- de valider le forfait nettoyage de 150 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de valider le forfait nettoyage de 150 €,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

### **11. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

➤ Non exercice du droit de préemption :

- 16 Grand Rue
- 3 rue du Bois Fleuri
- 14 rue du Général de Kleinenberg
- 10C rue de la Forêt
- 16A rue de l'Etang

## **12. DIVERS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des réalisations effectuées :

- ♦ un plan du cimetière a été installé à l'entrée de ce dernier,
- ♦ le bus scolaire continue à faire demi tour dans la cour de Monsieur BUSSER,
- ♦ la distribution du Compost,
- ♦ l'installation d'un parafoudre et d'un paratonnerre à l'église,
- ♦ la mise à disposition d'une trottinette à la bibliothèque,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du point suivant :

- ♦ **L'Antenne Orange** : La société Orange nous a relancé pour savoir si nous souhaitons repeindre l'antenne. Il a été décidé de laisser la couleur actuelle

Monsieur Michel CAUMETTE, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil des points suivants :

- ♦ **L'assainissement 2021/2022** : Les travaux rue de l'Etang sur les différents réseaux d'eaux (eaux potables, eaux usées domestiques et eaux pluviales) ainsi que la réalisation de nouveaux trottoirs, démarrés en septembre 2021 sont terminés, hormis peut-être la repose du marquage au sol et la repose des panneaux de signalisation tel que cela existait avant le début du chantier : mais tout ne sera peut-être pas remis à l'identique. La réunion de réception de chantier de la tranche de travaux 2021 doit se dérouler fin Avril, en présence des différents partenaires (Colmar Agglomération, Colmarienne des Eaux, Entreprises concernées et Municipalité) ; une fois terminée, les personnes présentes lanceront la tranche 2022.
- ♦ **L'assainissement 2022/2023** : Colmar Agglomération va réaliser des travaux d'extension des réseaux d'assainissement pour les eaux usées dans les rues de la Krutenau, du Noyer, du Bois Fleuri, du Grand Jardin, des Vosges, Bartholdi et Conrad Pfeffel d'ici l'été 2022. La municipalité a informé régulièrement la population par les différents moyens de communication à disposition.  
En plus de l'assainissement, chaque rue sera étudiée au cas par cas pour savoir si des travaux d'alimentation en eau potable (AEP) ou sur les eaux pluviales (EP) sont à envisager.  
La réunion de lancement de la tranche 2022 doit se tenir fin Avril.  
En 2021, la réunion d'information publique s'était tenue fin Juin pour un lancement des travaux le 20 septembre.
- ♦ **La commission Urbanisme** : La commission communale "Urbanisme" s'est réunie le Mardi 01 Mars 2022, en salle du Conseil Municipal, à 18h45.  
Il s'agissait de présenter à l'ensemble des membres de la commission, 3 projets immobiliers à venir.
  - ♦ Projet de l'aménageur " Terre et Développement / Projet de lotissement Grand rue à Fortschwihr.  
Présentation sur plans de l'esquisse N°2 du 13 Décembre 2021. Parcelle 95 01 124 surface d'environ 35 ares
    - Conservation de l'ancienne ferme HOFFERT, soit 1 lot.
    - Aménagement de 7 (6) lots sur le reste de la parcelle concernée, après démolition des hangars agricoles.La volonté de ne pas avoir de construction à toit plat et de hauteur limitée dans ce secteur géographique.
  - ♦ Projet de monsieur Aslan ZIK au n° 4, Grand rue à Fortschwihr (Consorts WERNERT)

Présentation sur plans de l'esquisse N°1 du 14 Février 2022. Parcelle 143 surface 19,83 ares  
3 lots sont prévus.

La volonté de ne pas avoir de construction à toit plat et de hauteur limitée dans ce secteur géographique

♦ **Projet de monsieur Aslan ZIK**, rue de la Blind à Fortschwihr

Présentation sur plans de l'esquisse N°1 du 16 Janvier 2022. Parcelle 95 20 439, surface 20,76 ares dont 15,34 ares en zone UB  
3 lots sont prévus.

Accès par un chemin de l'Association foncière depuis la RD n°111.

La volonté d'avoir des constructions de hauteur limitée.

Madame Estelle MEYER, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil du point suivant :

♦ **Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)** : Le CMJ est en train de finaliser le CMJ Actu N°2. C'est une équipe dynamique (décoration de Pâques, inauguration des jeux à Horbourg, livraison des composteurs). Vendredi 1<sup>er</sup> avril, les membres du CMJ ont reçu Monsieur EL MAGROUB, habitant de la commune engagé dans le convoi humanitaire parti de Strasbourg le dimanche 13 mars à destination de Lublin en Pologne pour l'Ukraine. Ils vont également rencontrer le Comité des Sages.

Il a été décidé de prolonger leur mandat d'une année supplémentaire, les prochaines élections auront lieu en 2023.

Monsieur Mathieu WOLGENSINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil des travaux qui vont être réalisés :

♦ La création d'une haie paysagère, offerte par Truffaut, en collaboration avec les élèves de Mme LAURENT.

Madame Anne DAVID, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil des points suivants :

♦ **Les élections présidentielles** : Remerciement aux bénévoles. Rappel, la fermeture du bureau de vote sera à 19h.

♦ **Les élections législatives** : un mail sera envoyé aux élus pour qu'ils se positionnent sur les différents créneaux.

♦ **L'Auberge** : Deux ruches ont été installées par le fils de Monsieur et Madame KETTLER à l'Auberge. D'autres seront installées par la suite. Monsieur le Maire a livré trois arbres de miel.

Information importante : si un essaim venait à se former, merci de ne pas contacter les pompiers mais de contacter soit la mairie soit moi-même pour qu'on puisse prévenir l'apiculteur.

♦ **La participation citoyenne** : La réunion aura lieu le 26 avril en présence des gendarmes et des cinq bénévoles.

♦ **Le repas des aînés** : Il aura lieu soit le 15 ou le 22 mai 2022. Les invitations seront envoyées aux personnes de plus de 70 ans.

♦ **La course à pieds du 7 mai** :

- mise en ligne sur la plateforme, la possibilité de réserver le repas pour les personnes qui ne courent pas. Un flyer à destination des habitants est également en cours de réalisation pour permettre la réservation des repas,

- la fin d'inscription se fera 4 jours avant la course,

- une autorisation parentale sera demandée pour les enfants de moins de 18 ans,

- le repas se composera : Pâté en croute, salades et salade de fruits,
- 30 bénévoles de la commune seront présents à cette manifestation. Le repas leur sera offert par la commune,
- l'APE prend en charge toute l'organisation,
- Monsieur CRAUSAZ a offert des t-shirts et fera un spectacle avec le Karaté,
- Monsieur BARBARA a offert deux banderoles qui seront installées aux deux entrées du village,
- des lots seront offerts par différents partenaires : 5 lots par l'Horticulture Erdinger, 4 lots de l'enseigne Carrefour, 5 lots de la boulangerie Hertzog.....

Monsieur Nicolas PROBST, Conseiller Municipal Délégué, informe les membres du Conseil des points suivants :

- ♦ **L'Assemblée Générale du Collège** : Il nous présente le bilan plutôt négatif du collège et attire notre attention sur les points marquants comme : +17% de consommation d'électricité, +23 % de consommation de gaz, 500 000 photocopies NB, 120 000 photocopies couleur ....  
Le collège va nous proposer des arbres. Monsieur Nicolas PROBST se charge d'organiser ceci avec le collège.  
Le collège, centre d'examen, par conséquent fermé à partir du 28 juin.

Monsieur Christophe GUILLO, Conseiller Municipal, fait part aux membres du Conseil du point suivant :

- ♦ **La Commission des Finances** : Il souhaite obtenir les documents de travail en amont de la réunion.

Madame Nadine RESCH, Conseillère Municipale, informe les membres du Conseil des points suivants :

- ♦ **Le permis de construire BASER** : Madame Resch a lu un mail de Monsieur Blaise.  
Monsieur le Maire avant de répondre à ce mail souhaite une lettre d'excuses de Monsieur BLAISE pour les accusations diffamatoires (corrompu et voyou) proférées à son encontre.
- ♦ **La rue de l'Etang** : Madame Resch a lu également un mail d'un habitant de la rue de l'Etang, concernant la sécurité.

**Réponse de Monsieur Michel CAUMETTE, Adjoint au Maire** : Dans le dernier Fortschwihr Infos, des informations ont été transmises à ce sujet et comme évoqué nous travaillons sur ce sujet, notamment une prochaine réunion jeudi 7 avril en matinée.

Prochain Conseil Municipal le 14/06/2022 à 19h30

Séance levée à 21h44

Catherine TOITOT



Christian VOLTZ



Vanessa BIGEL

